

LE PUY EN VELAY, le 11 mars 2020



Madame la Directrice départementale des  
Finances publiques

De Haute-Loire

Objet : Coronavirus / Covid 19, droit d'alerte

La contamination au virus Covid 19 s'amplifie sur le territoire français et des cas ont été recensés dans notre région. Proche de nous, l'isolement de l'Italie est inquiétant.

Le passage au stade 3 du plan de lutte contre les pandémies semble imminent.

La section syndicale de Haute-Loire du Syndicat national F.O.-DGFIP vous alerte au regard de la propagation du "coronavirus" et du risque encouru par les personnels de la DGFIP dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions en particulier d'accueil du public et ou de missions itinérantes dans le département.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires à la protection des agents de la DGFIP dans notre direction : solutions hydro-alcooliques dans les locaux accueillant du public ou non, télétravail temporaire et prise en compte des collègues présentant une plus grande fragilité que d'autres au regard notamment d'affections chroniques leur faisant courir un risque supérieur.

Pour la section syndicale FO.-DGFIP de Haute-Loire ces mesures, nécessaires à ce stade devront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

A la demande des représentants FO-DGFIP 43 (le 28/02/2020) et suite à la réunion d'information en direction du 4 mars 2020, vous avez décidé de convoquer un CHS afin de faire le point sur les mesures de prévention mises en œuvre pour protéger les personnels de la contamination dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, il nous semble indispensable d'échanger à cette occasion sur l'évolution potentielle de la situation et les dispositions envisagées pour y faire face.

Conformément, à la réglementation, ce droit d'alerte peut constituer le préalable à l'exercice du droit de retrait si l'évolution de la situation et l'absence de mesures adaptées devaient y conduire.

Me tenant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice départementale l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire départementale FO-DGFIP,

*Jocelyne LIMAGNE*